

Bulletin d'histoire politique

Mémoire, espace public et désordres du discours historique: l'affaire des orphelins de Duplessis 1991-1999

Thierry Nootens



Volume 7, Number 3, Spring 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060355ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060355ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nootens, T. (1999). Mémoire, espace public et désordres du discours historique: l'affaire des orphelins de Duplessis 1991-1999. *Bulletin d'histoire politique*, 7(3), 97–107. <https://doi.org/10.7202/1060355ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Mémoire, espace public et désordres du discours historique: l'affaire des orphelins de Duplessis 1991-1999

•••

Thierry Nootens

étudiant au doctorat en histoire, UQAM

L'espace public québécois a été récemment confronté à la résurgence d'une portion jusqu'alors très peu connue de son passé, le destin institutionnel des enfants illégitimes ou abandonnés durant les années 1930, 1940 et 1950. D'anciens «bénéficiaires» du réseau charitable d'alors, de ses crèches, de ses orphelinats et asiles d'aliénés, ont ces dernières années procédé à une réintroduction sur la scène publique de leurs expériences personnelles¹, tout en demandant réparation pour des injustices qui auraient été commises à leur endroit: internement en milieu psychiatrique, faux diagnostics de maladie mentale, sévices corporels, agressions, absence d'éducation, etc.² L'actualisation de ces souvenirs doublés de réclamations concrètes, cependant, ne s'est pas faite sans heurts. Cet aspect précis de l'histoire nationale que représente l'institutionnalisation massive et prolongée de certains groupes d'enfants a fait l'objet d'une lutte assez musclée entre deux groupes, les orphelins de Duplessis et ceux qui s'opposèrent à leurs revendications, individus attachés essentiellement à la défense des communautés religieuses pointées du doigt par les premiers.

Assez éloignée d'une querelle érudite entre historiens universitaires, l'affaire s'est signalée par la variété des acteurs sociaux impliqués (victimes, communautés religieuses, élus, justice, etc.), des types de discours mis en oeuvre (autobiographies, essais, recherches historiques, lettres d'opinion, série télévisée, etc.) et des lieux de contact entre mémoires concurrentes (procès, journaux, etc.). On se penchera ici sur les quelques interventions qui ont explicitement proclamé leur appartenance à l'histoire. Ces interventions constituent des répliques «savantes» aux représentations et accusations des orphelins. Il s'agit de l'étude *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, ouvrage qui a fait l'objet d'un entretien avec sa directrice Marie-Paule Malouin dans la revue *L'actualité* en juillet 1997³, et de l'article signé par l'historienne Micheline Dumont dans *L'Action nationale*⁴.

L'affaire a mis en jeu des intérêts considérables. Aussi, lorsque le discours historique se trouve embrigadé dans un conflit d'actualité très émotif, il risque de toute évidence de perdre certaines exigences de rigueur et des pans entiers de la logique qu'on voudrait inhérente à une posture scientifique. Les écrits liés au débat sur les enfants de Duplessis se réclamant de l'histoire témoignent éloquentement de ce genre de dérapage, et ce par la mise en œuvre débridée de mécanismes de *mythologisation* du discours historique⁵: procédés rhétoriques, universalisation, glorification et *victimisation*, amalgame dans le temps, *fièvre du contexte*. Le présent travail convie à une divulgation et à une déconstruction de ces différentes manœuvres, manœuvres qui concourent toutes aux mêmes résultats: réduire à néant la spécificité des événements dénoncés par les orphelins et détourner le débat de ses fondements. Il convient au préalable de bien établir les prétentions des auteurs qui sont intervenus de la sorte.

L'histoire dans la bataille

En regard des témoignages médiatiques fracassants des orphelins, le discours tenu par les chercheurs défendant l'œuvre des communautés religieuses paraît beaucoup plus rigoureux et posé. Micheline Dumont, historienne renommée, affirme dans *L'Action nationale*: «... mon objectif n'est pas d'excuser. Il n'est pas non plus d'accuser. Il est avant tout de comprendre» (Dumont, p. 484). Elle se place du point de vue, dit-elle, «... de l'explication historique» (Dumont, p. 485). *L'univers des enfants en difficulté* proclame lui aussi explicitement ses intentions en introduction. Le groupe de travail qui a amené à sa réalisation se réunit en octobre 1992. «Il suggère [...] de situer l'intervention des congrégations religieuses [...] dans le contexte⁶ des années quarante et cinquante et [...] d'exposer le fonctionnement des établissements à la lumière des mentalités, des structures sociales, du contexte⁷ politique, économique et éducatif de l'époque» (Malouin, p. 12). On désire «expliquer», «clarifier», «étudier», «établir», «analyser», «préciser» (Malouin, p. 13). On ne veut, là aussi, «... accuser ni défendre personne», mais bien «... éviter, le plus possible, tout parti pris» (Malouin, p. 13). De telles protestations de rigueur semblent inséparables du fait que l'ouvrage est produit comme pièce à conviction pour l'une des parties engagées dans un débat public⁸. Les études de Malouin et Dumont se révèlent-elles à la hauteur de leurs prétentions? La mise au jour de différentes manœuvres de *mythologisation* du discours historique nous permet d'en douter.

Procédés rhétoriques

Au nombre des procédés rhétoriques disponibles pour orienter le discours sur le passé figurent la hiérarchie indue des informations, la présence ou l'absence discutable de faits, les images et les métaphores⁹. On s'en tiendra ici au

premier d'entre eux. La structure même du récit constitue un moyen fort utile pour véhiculer une certaine représentation et explication de ce qui a été. Prenons l'exemple de *L'univers des enfants en difficulté*. Les deux premiers chapitres, portant sur l'assistance publique, l'enfance et l'éducation, forment selon les termes mêmes de l'ouvrage le «fond de scène» de la démonstration (Malouin, p. 17). Cette position, soit au début de l'étude, doit nous alerter. Se trouvent entre autres choses mises de l'avant à propos de la conception de l'enfant deux interprétations essentielles. D'abord, comme il est un être faible, le régime de l'internat et de l'institution lui était considéré favorable (Malouin, p. 55-57). Deuxièmement, l'époque l'aurait perçu comme un «capital humain» (Malouin, p. 57), ce qui serait, interprète-t-on, «... concevoir l'être humain en termes économiques [...] définir l'individu en fonction d'une valeur marchande [...] réduction de l'enfant et de l'être humain au statut d'objets monnayables» (Malouin, p. 58). Et comme les termes «garde et possession» apparaissent à quelques reprises dans la *Loi relative aux enfants trouvés*, *L'univers...* conclut à toute vapeur:

Le terme «possession» nous apparaît révélateur. Il traduit le fait que l'enfant est réduit, dans cette loi, au statut de bien; un bien qui est la propriété des institutions qui le prennent en charge [...] dans cette loi [...] les enfants ne sont pas considérés comme des individus, susceptibles à ce titre d'avoir des droits. Au contraire, ils sont réduits à l'état d'objets possédés par les institutions qui les gardent [...] à notre avis dans la perception de l'époque, ce statut est commun à tous les enfants (Malouin, p. 59).

Ces passages qui définissent l'enfant comme un objet économique s'appuient sur quelques citations éparées dont l'auteur fait une interprétation fort libre (Malouin, p. 58 et suiv.). En outre, une citation d'un acteur d'époque (l'abbé Bourgeois) faite par Malouin vient complètement invalider sa propre lecture: «... il est certain que le plus précieux capital d'un peuple, c'est le capital humain. *Tous les autres capitaux matériels*¹⁰ n'existent et ne peuvent rapporter qu'en fonction de celui-ci» (Malouin, p. 76). Évidemment, «établir» au départ qu'une telle conception de l'enfant prévalait durant les années 1940 et 1950 est d'une indiscutable utilité pour justifier le vécu des orphelins. Si telle était vraiment la situation, pourrait-on se plaindre d'une institutionnalisation prolongée ou gémir d'avoir comme enfant été au centre de préoccupations mercantiles? Surtout quand on précise que cette définition très discutée «... s'applique de façon générale à tous les enfants»? (Malouin, p. 61)¹¹

Un hiérarchie des faits douteuse se montre parfois difficile à distinguer d'un manque de connaissances historiques. Le chapitre huit, intitulé *malades*

mentaux et asiles d'aliénés, présente des déficiences similaires. Cette partie, il faut le dire, requiert une attention toute particulière, l'enfermement en hôpital psychiatrique se trouvant au cœur des plaintes des enfants de Duplessis. Or son introduction bouleverse la hiérarchie des événements tout en témoignant du souci de rendre compte à l'avance de situations qui furent décriées depuis, en l'occurrence l'internement d'enfants à l'asile:

Les asiles et les hôpitaux psychiatriques sont des institutions qui ont hébergé, au cours de leur histoire, des clientèles hétérogènes. Dans une première étape, on a interné sans aucune discrimination la folie, la pauvreté, la débauche, la difformité, la maladie, la violence, le crime, etc. [...] Des enfants sont intégrés fréquemment dans la clientèle des asiles et des hôpitaux psychiatriques. On retrouve dans ces établissements des jeunes handicapés physiquement ou mentalement, des enfants présentant des «troubles comportementaux» et même des enfants abandonnés (Malouin, p. 249).

La première étape à laquelle ce passage réfère est celle de l'hôpital général de l'époque moderne qui, comme l'a montré M. Foucault, renfermait à peu près n'importe qui. La création ultérieure de l'asile a justement correspondu à une volonté d'isoler la folie pour mieux la traiter. Le reste de la citation présente l'hôpital psychiatrique comme un lieu indifférencié, qui reçoit même des enfants sains d'esprit. Le tout conduit le lecteur inattentif à ne pas vraiment s'étonner de cette pratique puisque l'asile semble avoir toujours compris un certain nombre de bambins. Voilà donc deux exemples d'articulations de faits (à propos de la conception de l'enfant et de l'histoire asilaire) assez louches, mais éminemment utiles du point de vue des communautés...

Universalisation

Selon J. Topolski, «l'universalisation du savoir [...] a lieu quand l'auteur du texte historiographique applique des constatations qui sont vraies ou acceptées comme telles relativement à un fragment du passé, à des fragments beaucoup plus vastes, spécialement lorsque le rôle historique de l'événement étudié et décrit est étendu automatiquement, par une généralisation non justifiée logiquement¹²». À quelques reprises, des faits à saveur totalisante assimilent subtilement des réalités certes connexes, mais intrinsèquement différentes. Le texte de Micheline Dumont laisse entendre que la vie d'un assisté de l'État dans un orphelinat équivalait à celle connue dans les autres institutions d'enseignement qui hébergeaient des jeunes, dont les collèges. On ne peut qu'être sceptique. Immédiatement après avoir parlé de la vie à l'orphelinat, elle nous dit: «quiconque a tâté du pensionnat sait de quoi il est question. Et au Québec, cette expérience n'est pas exceptionnelle [...]»

Chacune et chacun pourrait en avoir long à raconter sur les déboires de la vie de pensionnaire!» (Dumont, p. 493) Voilà gommé, sur un ton badin, l'«originalité» du vécu de l'orphelin.

Le constat de l'étendue de certaines pratiques pourrait même, à l'occasion, exonérer celles-ci de toute remise en question sérieuse. *L'univers des enfants en difficulté*, à propos des travaux effectués par les enfants à l'école d'industrie d'Huberdeau, dit ce qui suit: «... il s'avère encore une fois difficile de taxer cette pratique d'exploitation car elle est courante dans d'autres institutions» (Malouin, p. 238). La logique du raisonnement laisse perplexe. Une pratique répandue s'affranchirait-elle de ce fait de toute «anormalité»? Cet ouvrage universalise aussi, comme on l'a vu, une conception de l'enfance d'ailleurs erronée.

Glorification et victimisation

En outre, dans un débat qui implique la recherche de «coupables», on pouvait s'attendre à ce qu'interviennent diverses tactiques visant à jeter un éclairage favorable sur certains des acteurs impliqués. Pour Micheline Dumont, les sœurs furent victimes de l'évolution récente du Québec: «c'est une évidence de dire que l'entrée du Québec dans la modernité les a fait basculer dans le mépris collectif, témoins visibles d'une présumée grande noirceur qu'on veut oublier» (Dumont, p. 484). Il faudrait bien mesurer ce mépris collectif que Dumont nous peint si intense. Les orphelins, eux, auraient eu plus de chance, puisqu'ils sont passés du statut de «parias» à celui de «... personnes lésées dans leurs droits fondamentaux. Dans notre nouvelle société de droits, ce statut confère une notoriété certaine» (Dumont, p. 484). Notoriété? Le déroulement du débat a montré que cette notoriété ne leur a apporté, jusqu'à maintenant, qu'excuses partielles et compensations fort minces. Toujours selon Dumont, les sœurs seraient les seules attaquées dans l'affaire: «aujourd'hui, ce sont les seules que l'on blâme. Comment en sommes-nous venus à ne blâmer que les seules personnes qui se sont [...] occupées de ces jeunes femmes [les “filles-mères”]?» (Dumont, p. 489) Or, au moment de la parution de son article, les orphelins n'avaient pas seulement attaqué les congrégations, mais aussi certains de leurs employés, les médecins et l'État. Il y a bien sûr un avantage discursif évident à représenter l'un des acteurs de l'affaire comme une victime isolée.

Glorifier l'action des communautés conduit la même historienne à guider la mémoire de ses lecteurs. Suite à une présentation des différentes institutions qui reçoivent des orphelins, et après une mention du très grave problème des enfants qui se retrouvent à l'asile, nous voilà invités à faire un choix parmi les matières présentées: «mais ce qu'il faut retenir surtout, c'est que dans toutes ces institutions, quelques centaines de religieuses, sans aucun salaire,

voient à l'entretien de tous ces enfants» (Dumont, p. 497). Voilà ce qu'il faut fixer dans nos esprits!

Chez Marie-Paule Malouin, les congrégations religieuses héritent du rôle de victimes d'à peu près tout le monde: du patriarcat, de l'État et de la médecine. Ce qui suit provient de l'important chapitre portant sur la maladie mentale:

[...] avec la théorie de la dégénérescence, les médecins de la fin du XIX^e siècle reconnaissent leur impuissance — réelle — à guérir la maladie mentale. Ils se retirent donc d'un champ qu'ils laissent à l'Église, plus spécifiquement aux congrégations religieuses [...] À notre avis, taxer d'erreur le comportement pourtant compréhensible des médecins du passé camoufle le fait que les médecins des années 1960 considèrent que leurs prédécesseurs ont surtout commis l'erreur de laisser à des sœurs et à des frères un certain contrôle de l'hôpital psychiatrique (Malouin, p. 264)¹³.

On nous représente de nouveau ici les communautés religieuses s'occupant seules (alors que c'est faux) d'un des problèmes sociaux les plus lourds. Au surplus, dans l'entrevue parue dans *L'actualité*, les congrégations sont complètement exonérées de toute faute: «... les orphelins d'antan, dit-elle [M.-P. Malouin], ont été les victimes d'une société hypocrite, des préjugés, de l'indifférence, voire de l'hostilité des gouvernements, mais certainement pas des communautés religieuses, qui ont été les seules à en prendre soin¹⁴». Aussi, dans les crèches, «les petits [...] reçoivent les meilleurs soins¹⁵». Et tant qu'à y être, pourquoi pas une absolution presque générale dans laquelle le mauvais rôle n'échoit qu'au premier ministre du temps? «Personne à l'époque n'avait l'intention de nuire à qui que ce soit. Seul Duplessis a pris des décisions politiques et a fermé des établissements mis sur pied par les sœurs¹⁶». Difficile, dans cette perspective, de demander des comptes à quelqu'un, et encore plus d'exiger quelque chose des religieuses.

La défense des communautés et une perspective féministe peuvent mener loin. L'univers va même jusqu'à critiquer M.-A. Cliche d'avoir mentionné, dans ses travaux, les pressions qu'ont pu exercer les sœurs en faveur de l'abandon d'enfants illégitimes par les filles-mères. Ici le discours historique se délite de façon proprement misérable pour se fondre dans un langage propre au tribunal: «proférer une telle accusation, c'est faire porter une série de torts causés à des femmes par un autre groupe de femmes: les sœurs. C'est diviser les femmes entre elles de telle sorte que ne soit pas remis en question le caractère patriarcal de la société...» (Malouin, p. 98) Mais M.-A. Cliche a montré l'existence de pressions incitant à l'abandon; ce n'est pas une «accusation», mais un fait¹⁷. Aussi cherche-t-on en vain la logique qui ferait en sorte que Cliche

impute aux sœurs la responsabilité des abus et abandons qu'ont subis les «filles-mères».

Amalgame dans le temps

Si noyer, gommer la spécificité des faits en litige se révèle possible de façon synchronique, par universalisation, le même résultat peut être atteint dans une perspective diachronique, cette fois par amalgame dans le temps. La manœuvre, parfois affichée de façon extrêmement grossière, est récurrente dans l'affaire qui nous occupe. Voici le sous-titre de l'article paru dans *L'actualité* à l'été 1997: «hier, le gouvernement crachait sur les enfants des “filles-mères”. Aujourd'hui, on pointe du doigt les religieuses, dit l'historienne Marie-Paule Malouin. Ce sont encore les femmes qu'on veut faire payer¹⁸». La confusion est double: les femmes seraient l'objet de mépris aux deux époques, mais pas pour la même raison; le rôle de victimes passe allègrement des enfants illégitimes aux religieuses. L'incohérence est totale. Toujours dans le même article, parlant des crèches qui recueillent des enfants nés hors mariage, Marie-Paule Malouin déclare: «mais la mise en place du réseau des crèches a aussi un effet inattendu. L'homme dit à la femme qu'il a mise enceinte: “Place le bébé à la crèche!” — comme aujourd'hui, il dit: “Va te faire avorter!”»¹⁹.

Une projection peut de surcroît s'allier à la glorification pour étayer l'argumentaire. À propos des sœurs, Micheline Dumont s'exclame: «leur dévouement dissimule un savoir-faire certain; elles ont mis sur pied une authentique tradition de service en milieu institutionnel [...] Il faudrait combien de cadres aujourd'hui pour gérer une crèche de 800 enfants?» (Dumont, p. 502) L'amalgame dans le temps se révèle en fait le plus souvent négatif en posant l'équivalence situation d'époque/on ne ferait pas mieux aujourd'hui.

L'univers des enfants en difficulté se livre à ce jeu à maintes reprises. À propos des abandons d'enfants par les filles-mères, en raison des difficultés que pouvait représenter le fait de subvenir seule aux besoins d'une progéniture, nous lisons:

C'était vrai hier quand de jeunes mères, et parfois de moins jeunes, se résignaient à «abandonner» leur enfant. Cela demeure vrai aujourd'hui pour une partie des femmes qui vivent avec leurs enfants, mais sous le seuil de la pauvreté [...] La «fille-mère» d'autrefois était victime d'ostracisme; les femmes chefs de familles monoparentales sont victimes aujourd'hui de pauvreté (Malouin, p. 98).

Même stratagème au chapitre de la santé mentale. Après une description du réseau de santé mentale des années 1940 et 1950 et une mention des ratés contemporains de la désinstitutionnalisation, on nous dit:

En résumé, tous les systèmes de prise en charge ou de contrôle de la population des malades mentaux et toutes les représentations sociales, religieuses et scientifiques de la maladie mentale s'avèrent, à la longue, incapables, tour à tour, de trouver la clé de la folie et de lui offrir des réponses efficaces (Malouin, p. 296).

En ce qui concerne le placement familial, qui ne se serait pas montré une meilleure solution à l'enfance en difficulté que l'institutionnalisation massive, c'est le même refrain²⁰.

La conclusion de l'ouvrage atteint par contre des sommets. Sa lecture s'achève par ces phrases: «les enfants pauvres d'aujourd'hui ne peuvent appeler au secours. Devenus adultes, certains d'entre eux chercheront-ils les responsables de leur triste sort? Qui pourront-ils accuser? Le Québec d'hier se préoccupait sans doute trop peu de l'univers où vivaient les enfants démunis. Aujourd'hui, y pense-t-il beaucoup plus?» (Malouin, p. 449)²¹. La référence à la cause des enfants de Duplessis est patente. Amalgamer dans le temps obscurcit bel et bien la spécificité des faits litigieux par un rapprochement indu avec des problèmes actuels. Le procédé, on s'en doute, fait apparaître illégitime un appel à la justice pour les événements d'autrefois, parce qu'un recours table précisément sur le caractère exceptionnel de ces mêmes situations pour se faire valoir. Est de surcroît négligée ici une opération élémentaire du raisonnement historique qui consiste à reconnaître l'individualité propre à chaque événement²².

Fièvre du contexte

Suite à l'examen de toutes ces projections, l'emphase mise par les opposantes des orphelins sur le contexte des années 1940 et 1950 paraît paradoxale. Il faudrait choisir: soit rien n'a véritablement changé d'hier à aujourd'hui au plan des problèmes sociaux considérés, soit le contexte du temps, avec toutes ses particularités, explique tout. Les références au contexte reviennent de façon si lancinante que l'on peut parler de *fièvre du contexte*²³. Sœur Gisèle Fortier, porte-parole des communautés, «... n'exclut pas que des erreurs aient pu survenir. Mais elle souligne qu'il est impossible de juger les gestes posés à l'époque sans tenir compte des critères sociaux de cette époque²⁴».

Le fait que tout puisse s'expliquer par l'époque amène nécessairement au genre de remarque suivante, qui figure en conclusion de l'entrevue donnée dans *L'actualité*: «mais est-ce juste de faire payer aux générations actuelles les erreurs de celles d'hier? Ce serait ouvrir une boîte de Pandore: il y aura peut-être demain des poursuites de femmes qui n'ont pas eu accès à l'éducation, de pauvres qui n'ont pas eu droit au cours classique, d'enfants de familles d'accueil qui ont été négligés ou victimes d'agressions²⁵». Il ne faut pas confondre les effets des structures sociales inégalitaires du temps et des agressions

qui étaient et demeurent considérées inacceptables (nous espérons sincèrement, par ailleurs, que les enfants victimes de sévices pourront poursuivre en justice). Ce genre de déclaration, qui se veut probante, occulte une réalité fondamentale: l'affaire des orphelins de Duplessis ne relève pas d'une question de contexte. Toute période historique a la sienne! N'importe quelle infraction commise s'expliquerait-elle, serait-elle normalisée par son existence même? Le problème, c'est que la société d'alors a enfreint ses propres règles institutionnelles clairement énoncées dans des textes officiels, surtout quant au classement des malades, à l'admission dans les asiles et à la fréquentation scolaire obligatoire. Le litige implique des infractions aux règles que s'était donné *explicitement* le Québec dans des codes, des lois, des nosographies. Rien n'est plus étranger à une vague question de contexte, d'époque, de valeurs ambiantes, d'air du temps ou que sais-je encore.

Conclusion

N'allons pas plus avant dans cette visite au musée des horreurs de l'argumentaire historique. En somme, nous disent Marie-Paule Malouin, Micheline Dumont et les communautés, tous les enfants de l'époque pouvaient potentiellement subir un sort pareil à celui des enfants de Duplessis; les congrégations, très innocentes servantes des humbles, ne sont pour rien dans le vécu des orphelins; la situation actuelle n'est pas plus reluisante; et, de toute façon, le contexte explique tout. Qu'on ingère cet infâme brouet d'arguments spécieux et de sophismes, les enfants de Duplessis n'auraient aucune raison légitime d'obtenir une réparation de quelque nature que ce soit. Toutes ces entorses à la logique la plus élémentaire et à certains préceptes fondamentaux du travail historique méritaient d'être exposées. À quoi donc devrait ressembler la tâche de l'historien au milieu d'un débat pareil? À une prudente navigation entre deux écueils. Celui de la recherche de boucs émissaires, pour au contraire bien peser la responsabilité de tous les acteurs mis en cause. Et celui de la tentation d'effacer toute injustice à l'aide d'artifices. Quel commerce l'histoire pourrait-elle sans indécence entretenir avec l'oubli?

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. C'est la parution en 1991 du livre de P. Gill *Les enfants de Duplessis. L'histoire vraie d'Alice Quinton, orpheline enfermée dans un asile à l'âge de 7 ans* (Montréal, Libre Expression, 1991, 268 p.) qui aurait lancé toute l'affaire.
2. Précisons que la transformation d'une institution, le Mont-Providence, en hôpital psychiatrique en 1954 représente l'une des questions les plus essentielles du litige, cette transformation ayant eu pour conséquence l'internement en milieu psychiatrique de centaines d'enfants.

3. M.-P. Malouin (dir.), *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Montréal, Bellarmin, 1996, 458 p.; M. Turenne, «La véritable histoire des orphelins de Duplessis», *L'actualité*, vol. 22, n° 11 (juillet 1997), p. 54 à 58. Fait important, *L'univers des enfants en difficulté*... représente une commande de la Conférence religieuse canadienne— région du Québec (CRC-Q) (voir M.-P. Malouin (dir.), *op. cit.*, p. 12 à 14). Notons aussi que l'ouvrage semble marqué par l'urgence, comme en témoignent certains passages, comme celui-ci, p. 161: «étant donné le court laps de temps dont nous disposons pour cette recherche...», ou celui-là, p. 191 et 192: «pressés par le temps, nous avons concentré nos efforts sur les sources qui nous étaient le plus facilement accessibles.» Il fallait faire vite. Un historien invoque rarement de telles excuses à l'intérieur même de son texte...

4. M. Dumont, «Des religieuses, des murs et des enfants», *L'Action nationale*, vol. LXXXIV, n° 4 (avril 1994), p. 483 à 508. Dorénavant, les références aux textes de Malouin et Dumont seront signalées dans le texte même par les noms des auteures, respectivement, suivies des pages auxquelles nous renvoyons le lecteur.

5. L'identification de ces procédés est éminemment redevable à l'article de J. Topolski «Structure des mythes historiques: historiographie, conscience historique, mémoire», H. Moniot et M. Serwanski (dir.), *L'histoire en partage I*, Paris, Nathan, 1994, p. 71 à 81.

6. Nous soulignons.

7. Nous soulignons.

8. Voir par exemple les références explicites à l'affaire aux p. 9-12. Un chercheur en sciences sociales chevronné n'aurait pas idée de mettre pareil préambule à son travail.

9. J. Topolski, *loc. cit.*, p. 76.

10. Nous soulignons.

11. Notons que M. Dumont affirme à son tour qu'à l'époque «... l'enfant n'a aucun statut. Il n'a aucun droit» (Dumont, p. 497). Or, les recherches de D. Marshall ont bien montré qu'à cette époque le concept de droits de l'enfant se développe rapidement et devient effectif. D. Marshall, «The Language of Children's Rights, the Formation of the Welfare State, and the Democratic Experience of Poor Families in Quebec, 1940-55», *The Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 3 (septembre 1997), p. 409-441. Aussi peut-on lire dans un traité de droit civil de 1942, à propos de l'enfant naturel: «la garde de l'enfant illégitime est un sujet accessoire et parallèle aux aliments. Elle reste à la discrétion absolue du tribunal, qui verra d'abord à sauvegarder l'intérêt de l'enfant». Aucun droit, vraiment? Cf. G. Trudel, *Traité de droit civil du Québec*, T. II, Montréal, Wilson et Lafleur, 1942, p. 130 et 131.

12. J. Topolski, *loc. cit.*, p. 74.

13. Cette image de l'évolution de la psychiatrie au Québec est fallacieuse. Les médecins ne se sont pas du tout retirés du champ de la santé mentale avec l'introduction de la théorie de la dégénérescence et les faibles taux de guérison. Il n'y a qu'à lire les travaux de G. Grenier et P. Keating pour établir le contraire. Grenier, notamment, a montré que cette doctrine a même poussé les aliénistes à étendre leur action en dehors de l'asile. Cf. G. Grenier, *L'implantation et les applications de la doctrine de la dégénérescence dans le champ de la médecine et de l'hygiène mentale au Québec entre 1885 et 1930*,

mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1990, p. 108 et suiv.; P. Keating, *La science du mal. L'institutionnalisation de la psychiatrie au Québec 1800-1914*, Montréal, Boréal, 1993, chapitre V. Le reste du chapitre de *L'univers...* est par ailleurs ponctué d'erreurs. L'inauguration de Saint-Jean-de-Dieu et l'implication des communautés religieuses ne signifient pas «... la fin des espoirs [...] de guérir les malades par la psychiatrie» (p. 264). Tuke n'a pas visité les asiles québécois dans les années 1890 (p. 265), mais bien dans les années 1880, et la loi de «1895» (p. 265) semble être confondue avec celle, bien réelle, de 1885. Voir P. Keating, *op. cit.*, pour plus de précisions.

14. M. Turenne, *loc. cit.*, p. 54.

15. *Ibid.*, p. 55. Il s'agit des propos de M.-P. Malouin.

16. *Ibid.*, p. 58. Propos de M.-P. Malouin.

17. M.-A. Cliche, «Morale chrétienne et "double standard sexuel". Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec 1874-1972», *Histoire sociale/Social History*, vol. XXIV, n° 47 (mai 1991), p. 114.

18. M. Turenne, *loc. cit.*, p. 54.

19. *Ibid.*, p. 54 et 55.

20. «Au fil des ans, cette solution engendre des problèmes aigus [...] Les familles d'accueil souvent ne répondront pas aux espoirs mis en elles» (Malouin p. 421-422).

21. M. Dumont, toujours à propos des enfants en difficulté, conclut son article à peu près de la même façon: «En un demi-siècle avons-nous tellement avancé dans ce dossier?» (Dumont, p. 508).

22. P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire, suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971 et 1978, p. 17-19.

23. Voir notamment *supra* et plusieurs interventions dans les journaux.

24. D. Lessard et D. Arcand, «La couronne ne portera pas d'accusations à la suite des plaintes des orphelins de Duplessis», *La Presse*, 25 février 1995, p. A5.

25. M. Turenne, *loc. cit.*, p. 58. Propos de M.-P. Malouin.